

Cent soixante-sixième session du Conseil

Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023

Le Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025, qui porte sur une période de quatre ans, contient le cadre des résultats et du suivi des programmes, lequel permet d'aider les Membres et la communauté internationale, avec le soutien de la FAO, à atteindre les objectifs fixés, conformément au Cadre stratégique 2022-2031.

Le Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023 s'appuie sur les principaux éléments fondamentaux présentés dans le Cadre stratégique 2022-2031 et dans le Plan à moyen terme 2022-2025 et présente un chiffrage des coûts toutes sources de financement confondues (ouverture de crédit nette et ressources extrabudgétaires) pour tous les chapitres budgétaires et toute la structure organisationnelle. Il comprend également un calcul de l'augmentation des coûts, une vue d'ensemble des obligations de dépenses à long terme et des fonds de réserve et un projet de résolution à soumettre à la Conférence en vue de l'approbation du Programme de travail biennal et de la proposition d'ouverture de crédits nette, à financer par des contributions ordinaires.

Plan à moyen terme 2022-2025

Le Plan à moyen terme développe de manière plus approfondie le fil conducteur stratégique étayant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) grâce à une transition vers des systèmes agroalimentaires PLUS efficaces, PLUS inclusifs, PLUS résilients et PLUS durables, dont l'objectif est d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté.

Conformément à la nature transformationnelle du Programme 2030, le cadre de résultats est axé sur une approche systémique, dans le cadre de laquelle les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement sont pris en compte simultanément, tout en procédant aux compromis nécessaires pour concrétiser les objectifs de développement durable (ODD).

Les contributions de la FAO sont guidées par l'ODD 1 (*Pas de pauvreté*), l'ODD 2 (*Faim zéro*) et l'ODD 10 (*Inégalités réduites*), mais tiennent également compte des relations d'interdépendance entre les ODD et, partant, de l'importance de tous les autres ODD s'agissant de concrétiser la vision globale de l'Organisation.

La transition vers un cadre axé sur les ODD permet d'unifier le langage et de faciliter le dialogue, ainsi que l'intégration des résultats convenus à l'échelle des pays, au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans la structure hiérarchique des résultats associée au Cadre stratégique et ce, dans le droit fil du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement amorcé en 2018.

Les éléments de base du cadre de résultats sont décrits dans les figures 1, 2 et 3 et la structure hiérarchique sans discontinuité du niveau des pays à celui de l'Organisation est décrite en détail à l'*annexe 4* (figure 8).

Les 20 domaines prioritaires du Programme guident les programmes qui seront mis en œuvre par la FAO, au titre des *quatre améliorations*, afin de résoudre les problèmes critiques et de créer les conditions propices aux changements nécessaires à la réalisation des cibles des ODD sélectionnées. Ils sont formulés de manière à répondre directement aux questions et aux défis recensés lors de l'exercice de prospective stratégique de la FAO, ainsi que des sessions des conférences régionales et des comités techniques, et dans le cadre d'autres processus de consultation, officiels ou informels. Ils sont l'avantage comparatif de la FAO en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies s'agissant de contribuer au Programme 2030 et permettront de regrouper les compétences et les connaissances techniques vastes et approfondies de l'Organisation.

L'*annexe 1* contient une présentation plus détaillée des domaines prioritaires du Programme et de leurs cadres de résultats, y compris les problèmes majeurs à résoudre, leurs liens avec les cibles et les indicateurs des ODD, la manière dont la FAO utilisera les accélérateurs pour stimuler les progrès, les grandes composantes thématiques, notamment les aspects normatifs et ceux ayant trait aux fonctions essentielles de l'Organisation, ainsi qu'aux principaux risques et arbitrages.

Les ODD occupent une place centrale dans la théorie générale du changement appliquée à la FAO. Globalement, les 20 domaines prioritaires du Programme qui figurent dans le nouveau cadre de résultats apportent une contribution primordiale à 15 des 17 ODD, qui englobent 59 cibles et 75 indicateurs y afférents. Ils intègrent les 26 indicateurs, qui correspondent à 21 cibles, pour lesquelles la FAO est responsable de la mesure ou y participe.

La contribution que la FAO apporte aux ODD au titre des domaines prioritaires du Programme en vue de réaliser les *quatre améliorations* est présentée à l'*annexe 3*. Cette annexe donne un aperçu à la fois des contributions primaires et secondaires des domaines prioritaires aux ODD, qui illustrent le caractère interdépendant des ODD et des *quatre améliorations*.

L'association plus explicite du modèle d'activité de la FAO au fil conducteur stratégique, les accélérateurs et le nouveau cadre de résultats axé sur les ODD constituent le socle du Cadre stratégique et de la théorie du changement. L'objectif de la FAO est de devenir une organisation inclusive et agile, transparente, ouverte, novatrice, responsable, efficace et influente, et qui aide ses Membres à réaliser les *quatre améliorations* visées.

Programme de travail et budget 2022-2023

Le Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023 s'appuie sur les principaux éléments fondamentaux présentés dans le Cadre stratégique 2022-2031 et dans le Plan à moyen terme 2022-2025, notamment la vision construite autour des *quatre améliorations* et du cadre de résultats qui comporte 20 domaines prioritaires du Programme, reliés aux ODD et destinés à guider les programmes.

Le PTB 2022-2023 présente un chiffrage des coûts toutes sources de financement confondues (ouverture de crédit nette et ressources extrabudgétaires) pour tous les chapitres budgétaires et toute la structure organisationnelle. Il comprend également un calcul de l'augmentation des coûts, une vue d'ensemble des obligations de dépenses à long terme et des fonds de réserve et un projet de résolution à soumettre à la Conférence en vue de l'approbation du Programme de travail biennal et de la proposition d'ouverture de crédits nette, à financer par des contributions ordinaires.

Les principes qui ont présidé à l'élaboration du PTB 2022-2023 sont les suivants:

- a) maintenir un budget inchangé en valeur nominale, sans aucune modification du montant des contributions ordinaires ni de l'ouverture de crédits nette par rapport à 2020-2021;
- b) faire en sorte que toutes les augmentations de coûts soient financées sans incidence défavorable sur le travail technique de l'Organisation;
- c) maintenir la structure organisationnelle en place pour accélérer l'obtention de résultats tangibles et démontrables;
- d) ajuster la structure des chapitres budgétaires pour qu'elle reflète le nouveau fil conducteur stratégique. Ainsi les quatre premiers chapitres représenteront les *quatre améliorations*;
- e) déterminer les domaines des programmes qui seront mis en retrait ou réorientés compte tenu des faits nouveaux et des indications reçues.

Comme mentionné précédemment, l'ouverture de crédit nette proposée pour 2022-2023 a été maintenue au niveau nominal du budget approuvé pour 2020-2021, soit 1 005,6 millions d'USD.

Les contributions extrabudgétaires sont estimées à 2,25 milliards d'USD. Des informations plus détaillées sur les contributions extrabudgétaires sont présentées dans la Note d'information.

Dans l'enveloppe nominale des crédits nets inscrits au budget, une somme de 30,6 millions d'USD a été réallouée pour financer les augmentations de coûts et les domaines hautement prioritaires. Le renforcement des domaines hautement prioritaires, dont la somme totale prévue est de 13,1 millions d'USD, est décrit au paragraphe 59.

L'augmentation de 1 million d'USD prévue dans les *Ajustements à apporter au PTB 2020-2021* en décembre 2019 au profit du Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de la Convention internationale pour la protection des végétaux a été maintenue.

L'enveloppe allouée au Programme de coopération technique (chapitre 7) a été maintenue à 140,8 millions d'USD (soit 14 pour cent de la proposition d'ouverture de crédits nette).

La structure des chapitres budgétaires a été revue pour refléter le nouveau cadre de résultats. Ainsi, les quatre premiers chapitres correspondent désormais aux *quatre améliorations*.

Comme le prévoient les Textes fondamentaux¹, le Programme de travail et budget doit également comporter les provisions pour les obligations de dépenses à long terme et les fonds de réserve. À cet égard, deux éléments destinés à améliorer la santé financière, la trésorerie et les réserves de la FAO sont proposés: i) un montant de 14,1 millions USD pour le financement des obligations concernant l'assurance maladie après la cessation de service (services passés); et ii) une contribution de 19,2 millions USD pour porter le Fonds de roulement à un montant correspondant à la capacité d'autofinancement du Programme ordinaire pour un mois au moins.

¹ Volume II, F, alinéa iv) du paragraphe 1 c).

Conclusion

Le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023 sont soumis, pour examen, au Conseil, afin que celui-ci adresse des recommandations à la Conférence à leur sujet, y compris concernant le budget d'un montant de 1 005,6 millions USD.

M^{me} Beth Crawford, Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget